

Résultats des votes de l'Assemblée Générale de l'AFER du 4 décembre 2003  
(Comptage réalisé sous contrôle d'huissier)

	OUI	NON	BLANCS	ABST°	NULS	TOTAL
<b>Résolution n° 1 :</b> Approbation des comptes L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2002, donne quitus de leur gestion aux Administrateurs et affecte le résultat de l'exercice en report à nouveau.	63 841	100	9 224	275	1 305	74 745
<b>Résolution n° 2 :</b> Approbation du budget L'Assemblée Générale approuve le budget de l'exercice 2003.	63 842	76	9 224	284	1 319	74 745
<b>Résolution n° 3 :</b> Ratification et approbation de la nomination d'administrateurs et du protocole d'accord L'Assemblée Générale ratifie et approuve en tant que de besoin les nominations d'Administrateurs intervenues depuis la dernière Assemblée Générale, ainsi que la signature, le 29 octobre 2003, par l'Administrateur Délégué, du protocole (et ses annexes) entre les associations AFER et AFER EUROPE, AVIVA VIE et SEV.	63 727	150	9 224	335	1 309	74 745
<b>Résolution n° 4 :</b> Modification des statuts L'Assemblée Générale approuve la nouvelle rédaction du 1er alinéa de l'article X des statuts de l'Association : « L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 10 membres et au maximum de 15 membres ».	63 716	155	9 224	316	1 334	74 745
<b>Résolution n° 5 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, de Jean-Pierre BEGON-LOURS.	64 019	111	9 224	87	1 304	74 745
<b>Résolution n° 6 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, d'Henry BRENER.	61 089	2 796	9 224	310	1 326	74 745
<b>Résolution n° 7 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, de Bénédicte COSTE.	61 045	2 946	9 224	209	1 321	74 745
<b>Résolution n° 8 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, de François JAGER.	63 672	147	9 224	384	1 318	74 745
<b>Résolution n° 9 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, de Pierre-Henri LEROY.	60 998	2 948	9 224	241	1 334	74 745
<b>Résolution n° 10 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, de Marcel NICOLAÏ.	63 920	118	9 224	174	1 309	74 745
<b>Résolution n° 11 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, d'André NOËL.	63 880	94	9 224	220	1 327	74 745
<b>Résolution n° 12 :</b> Nomination d'un administrateur L'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, de Gérard PERRIN.	63 869	81	9 224	246	1 325	74 745
<b>Résolution n° 13 :</b> Nomination d'un administrateur Sous réserve de l'approbation de la résolution 4 : L'Assemblée Générale décide d'élire comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, Monique THEPAUT.	63 470	237	9 224	491	1 323	74 745
<b>Résolution n° 14 :</b> Nomination d'un administrateur Sous réserve de l'approbation de la résolution 4 : L'Assemblée Générale décide d'élire comme Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice de 2005, Vincent VANDIER.	63 572	159	9 224	459	1 331	74 745
<b>Résolution n° 15 :</b> Nomination d'un commissaire aux comptes Sur proposition du Conseil d'Administration, dans le cadre du mandat qui lui avait été confié en avril 2002, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes : - Titulaire : la Société Fiduciaire Expertises Conseils (FEC), dont le siège est à Paris 14ème, au 166, boulevard du Montparnasse, immatriculée au RC des sociétés de Paris, sous le numéro B 612002832 ; - Suppléant : Madame Corinne MARTIAL, demeurant à Paris 8ème, au 112, boulevard Haussmann. inscrites à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.	63 907	51	9 224	245	1 318	74 745

# La lettre de l'afer

Bulletin de l'Association Française d'Épargne et de Retraite • décembre 2003

n° 63 *supplément*

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2003

### Rapport moral

Jean-Pierre Bégon-Lours, président de l'AFER



Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, je suis très ému et très fier de me retrouver sur cette scène du Palais des Congrès, alors que l'année dernière, comme fidèle adhérent depuis 1991, j'étais dans cette même salle, au milieu de vous. Je me souviens que j'avais voté contre la résolution modifiant le mode de calcul des cotisations. Ce n'était pas de la mauvaise humeur.

Premièrement, il est mis fin à toutes les procédures civiles ; je ne dirai rien de la procédure pénale, qui est toujours en cours, et pour laquelle nous sommes, et nous restons, partie civile afin d'avoir accès au dossier.

Deuxièmement, la preuve est faite que vous avez entre les mains le meilleur contrat du marché : aucun autre assureur n'était moins cher dans la consultation qui a été faite.

Troisièmement, le protocole pérennise les ressources financières de l'Association, et donc pérennise son indépendance. J'arrive dans un climat apaisé, propice au travail, propice à un nouveau développement de l'AFER.

Cela rendait ma cotisation un peu plus chère, mais ce n'était pas cela le problème. Surtout, comme professionnel de l'assurance, je ne voyais pas comment cette mesure pouvait être mise en œuvre. Or, c'est précisément sur ce point que les difficultés les plus grandes sont apparues. Il est vrai que l'Association a alors dépensé beaucoup d'argent, en frais d'avocats, en conseils, en audits, en recherche d'autres partenariats. Et c'est dans ces conditions que nous sommes arrivés à un point de blocage, puisque mon prédécesseur a été obligé de quitter la Présidence de l'AFER. Ce jour là, le Conseil d'Administration a fait appel à Maurice Allègre qui a fait un travail vraiment formidable, et que nous pouvons à nouveau tous remercier. Il a réussi en trois semaines à finaliser le protocole du 29 octobre ; et le résultat est là. Si vous ratifiez ce protocole, l'Association sortira renforcée de l'épreuve.

Dans quel état ai-je trouvé l'AFER ? Tout d'abord, il y a le Conseil d'Administration qui va être profondément renouvelé. La coopération, qui est souvent critiquée, est un mode usuel et assez efficace de recrutement et de sélection des Administrateurs parmi les candidatures proposées. J'ai reçu des candidatures ; je continue à en recevoir ; et nous les examinerons en Conseil.

Ensuite, il y a le Comité Consultatif qui n'avait pas pu être réuni depuis longtemps. Je l'ai réuni le 27 novembre dernier. C'est un réservoir d'hommes et d'idées de grande qualité.

Il y a aussi les délégués AFER, les correspondants, les agents, les courtiers, qui diffusent le contrat AFER et qui sont prêts à se mobiliser à votre service.

Enfin, il y a les chiffres qui traduisent la crise, mais aussi la formidable confiance que vous nous avez témoignée. Certes, les sorties de capitaux (décès, rachats totaux ou partiels) sont en progression de 25 % par rapport à l'année dernière, mais elles restent modestes. Le nombre total d'adhérents est toujours en augmentation : nous franchissons ensemble le cap des 600 000 adhérents l'année prochaine, et notre encours géré est aussi en croissance puisque nous franchissons le cap des 30 milliards d'euros avant la fin de l'année.

Quel avenir pour l'AFER ? Franchement, j'estime que nous avons une nouvelle vie devant nous. La page est tournée. Il faut s'organiser. Je connais bien maintenant chacun des membres du

## supplément

### sommaire

> Rapport moral Jean-Pierre Bégon-Lours président de l'AFER	1
> Protocole d'accord AFER/AVIVA	2
> Partenariat AFER/AVIVA	3
> Gestion du fonds de l'AFER par AVIVA Gestion d'Actifs	4
> Présentation du Comité Consultatif	5
> Présentation des comptes de l'exercice 2002	5
> Questions/réponses	6
> Résultats des votes de l'Assemblée Générale	8

Conseil d'Administration et je sais que je peux compter sur eux. Ensuite, je ne ferai pas tout, tout seul. Je demanderai à chaque Vice-Président d'assumer une part des responsabilités quotidiennes. L'un sera chargé du développement de nos relations internationales ; AFER Europe est une Association sœur qui se développe bien en Belgique ; le concept de l'AFER est un concept que nous pouvons exporter dans d'autres pays. Un autre Vice-Président s'occupera de la gouvernance, du développement durable, de la déontologie, du contrôle de la gestion financière de l'assureur. Et le troisième Vice-Président se verra confier tout ce qui concerne la mise en harmonie, avec le protocole du 29 octobre, des différents textes qui régissent l'Association dans ses relations avec les Assureurs et le GIE AFER. Je demanderai, pour ma part, à être désigné par l'Association comme Président de ce GIE, afin de renforcer la cohérence de nos actions. J'ai trouvé au GIE des hommes et des femmes d'une très grande qualité, entièrement dévoués à votre service. C'est une chance pour nous d'avoir cet outil de gestion, qui fait exception sur le marché. Je conserverai également la communication et le rapport avec les autorités. Nous avons un problème d'actualité : le PERP, en clair le Plan d'Épargne Retraite Populaire. La loi Fillon du 21 août 2003 réserve la souscription du PERP à des Associations d'épargnants. Nous avons été consultés sur les projets de décrets d'application. Autant vous le dire tout de suite ces textes, dans l'état actuel, ne sont pas praticables. J'ai été reçu hier par le cabinet de notre Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Francis Mer, et je crois que la meilleure solution pour symboliser notre action est de lui adresser, séance tenante, une lettre ouverte.

En conclusion, je suis confiant. Je suis rassuré. Nous sommes une Association bien vivante - cela se voit - et bien indépendante. Je peux travailler avec vous, dans la sérénité, pour la défense de vos intérêts.

## Le protocole d'accord entre l'Association AFER et l'assureur AVIVA

*Maurice Allègre*



Je viens vous rendre compte de la mission que j'ai accomplie entre le 8 octobre, date à laquelle le Conseil d'Administration a retiré sa confiance au Président Pierre-Marie Guillon et m'a nommé Administrateur Délégué investi des pouvoirs dévolus au Président, et le 29 octobre, date à laquelle j'avais procédé à la convocation de cette Assemblée Générale et signé un nouveau protocole d'accord avec AVIVA.

Votre épargne n'a jamais été menacée durant le conflit entre l'AFER et AVIVA. Le protocole d'accord du 29 octobre remplace celui signé le 25 septembre entre Pierre-Marie Guillon et AVIVA ; il a été publié dans la *Lettre de l'AFER* ; il vous est soumis pour approbation. Les principales dispositions du texte sont les suivantes :

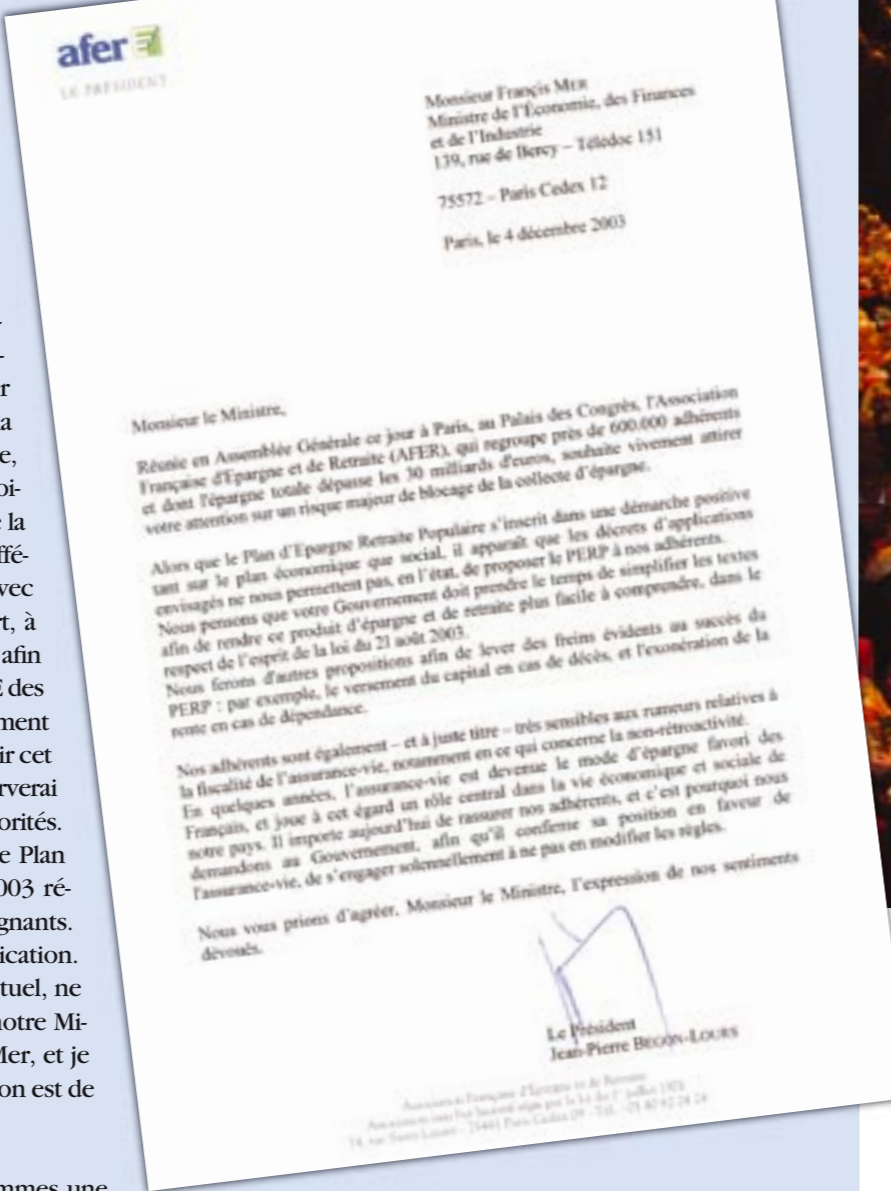
- l'abandon des poursuites réciproques entre l'AFER et l'Assureur ;
- le maintien du taux minimum garanti, qui avait été supprimé

dans le précédent protocole, et dont le principe sera examiné par les parties en 2004 ;

- la réduction des frais de gestion financière ;
- l'apurement des comptes entre l'Association et l'Assureur ;
- le versement au bénéfice de l'Association d'une contribution de 0,085 %, prélevée sur les frais de gestion administrative de 0,475 %, afin d'assurer à l'Association une pérennité financière, gage de son indépendance ;
- le toilettage de tous les textes passés entre l'Association et l'Assureur ;
- la suppression des dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration de l'AFER.

Concernant celui-ci, je propose à cette Assemblée Générale de porter de douze à quinze le nombre de ses membres. Sur ma proposition, le Conseil a coopté, puis élu comme Président, Jean-Pierre Bégon-Lours. Pour ma part, mission accomplie, je ne demande pas la reconduction de mon mandat.

L'Association AFER est stabilisée et pérenne, et le sera complètement après les votes de cette Assemblée.



>>> Encore un record battu : plus de 4 500 présents.

## Partenariat AFER/AVIVA

*Bruno Rostain* - Président du Directoire, AVIVA France



Cette Assemblée Générale marque un nouveau départ pour les relations entre l'AFER et AVIVA. La période de discussions délicates que nous avons connue nous a amenés à identifier les points de friction, les malentendus qui pouvaient exister entre nous ; et elle nous a permis de clarifier la situation. D'une part, il a

été démontré que l'assureur avait bien respecté ses engagements et offrait les conditions de contrat les meilleures du marché, ce dont a convenu publiquement l'ancien Président de l'AFER. D'autre part, l'accord intervenu entre l'Association et l'Assureur améliore les conditions du contrat au bénéfice des adhérents car il réduit les frais de gestion financière sur les fonds en euros et remplace la cotisation annuelle payée jusqu'à présent par les adhérents par une contribution prélevée directement sur les frais de gestion (0,0085 % sur les 0,475 % qui demeurent inchangés). Ceci se traduit, pour vous adhérents, par une économie et, pour l'Association, par un accroissement de ses ressources qui lui assurent son autonomie financière.

Parmi les changements intervenus depuis la dernière Assemblée Générale, CGU est devenu AVIVA. Partenaire de l'AFER depuis l'origine, depuis 27 ans, Abeille Vie s'appelle désormais AVIVA Vie. Au fil des différents rapprochements qui ont marqué la vie de notre groupe, sont apparus aux côtés d'Abeille, les noms de Victoire, Commercial Union, CGU. Et toutes ces dénominations sont désormais remplacées par AVIVA.

Ce changement de dénomination ne modifie en rien les contrats et les produits. Si la marque AVIVA est nouvelle, ses racines sont très anciennes puisqu'elles remontent en France à près de 150 ans.

C'est aujourd'hui un groupe puissant et reconnu : le septième assureur mondial, parmi les deux ou trois premiers assureurs vie en Europe, et le premier assureur au Royaume-Uni. AVIVA gère plus de 300 milliards d'euros, dans trente pays, pour le compte de 25 millions de clients.

Notre équipe de gestion d'actifs collectionne, depuis 27 ans, un nombre impressionnant de distinctions au titre de l'AFER. Ces récompenses attestent de la qualité de son approche qui consiste à rechercher à la fois résultat et sécurité sur le long terme. Je suis particulièrement fier que, grâce aux performances de cette équipe, AVIVA ait pu contribuer au succès spectaculaire de l'AFER.

Mais le rôle de l'assureur ne s'arrête pas là. Le contrat AFER est un contrat d'assurance vie, AVIVA vous en garantit l'exécution par la solidité de son bilan. La réglementation nous impose d'immobiliser une marge de solvabilité, un peu plus d'un milliard d'euros pour garantir la bonne exécution de votre contrat. C'est notre engagement d'assureur à votre égard.

Dernier élément, il concerne la gestion administrative des contrats et l'animation des réseaux. Elle est exercée par le GIE AFER, dont c'est la tâche principale. Il s'en acquitte avec beaucoup d'efficacité. C'est en tout cas le sentiment que vous exprimez régulièrement. Ce GIE est géré paritairement par l'Association et l'Assureur, dans un cadre qui vient d'être rénové, et auquel nous sommes tous très attachés.

En conclusion, je voudrais vous dire la fierté d'Aviva d'être l'Assureur de l'AFER, d'être le partenaire de l'Association, et ma confiance dans le futur. A partir de bases solides, désormais dépourvues d'ambiguïtés, en accord avec l'Association, avec son Président Jean-Pierre Bégon-Lours, nous allons pouvoir continuer à travailler et à construire ensemble. AFER est une réussite formidable. Et notre ambition est tout simplement de contribuer à la poursuite de cette œuvre commune.

## La gestion du fonds de l'AFER par Aviva gestion d'actifs

Eric Duval de La Guierce - Président d'Aviva gestion d'actifs



### 1 - Contexte économique et financier

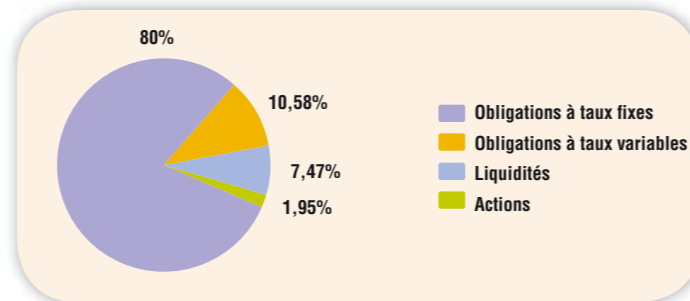
L'activité économique reprend depuis quelques mois, en raison de la forte reprise enregistrée par les Etats-Unis et le Bassin Pacifique. Les premiers ont une croissance de 3,7 % grâce à une politique monétaire qui maintient des taux d'intérêts bas, et à une politique budgétaire qui offre 4 000 dollars à chaque foyer fiscal. Le second est tiré par la croissance de la Chine qui est de 9 %, et par le réveil du Japon. La reprise est en revanche plus ténue en Europe, avec une croissance de 0,5 % en 2003 estimée à 1,8 % pour 2004. Si la consommation européenne s'est bien maintenue, elle n'atteint pas les niveaux observés outre-Atlantique. Cependant, la nécessité d'améliorer la productivité des entreprises appelle un regain des investissements, notamment dans les domaines technologiques. Toutefois, deux problèmes se posent. Premièrement, cette reprise n'est pas créatrice d'emplois. Deuxièmement, il existe un risque de résurgence de l'inflation, lié à l'augmentation du coût des matières premières (singulièrement du pétrole), et à l'augmentation des déséquilibres du budget et de la balance des paiements américains.

Les marchés se caractérisent par des taux courts qui vont se maintenir à des niveaux historiquement faibles, en l'absence d'un retour de l'inflation qui ne semble pas envisageable à court terme. Quant aux taux longs, après la baisse entamée au début des années 1980, ils connaissent une légère remontée depuis juin 2003, notamment du fait de l'importance des dettes observées aux Etats-Unis et en Europe (France, Allemagne). Les écarts de rémunération entre les obligations d'Etat souverain et les obligations du secteur privé se sont resserrés, en raison d'une amélioration des résultats des sociétés et d'une diminution des primes allouées à la prise de risque. Sur les marchés d'actions, une remontée des cours est à noter après des années de baisse. Certes, cette dernière s'est poursuivie début 2003 sous le coup de l'affaire Ahold et de la guerre en Irak. Néanmoins, la meilleure prise en compte des résultats des sociétés a conduit à une valorisation plus normale des entreprises, et, partant, à une augmentation de leurs cotations en bourse. Bien plus, cette reprise est telle que, pour la première fois depuis trois ans, les performances des marchés d'actions sont supérieures à celles des marchés de taux.

### 2 - Evolution de l'actif de l'AFER

L'actif a évolué de façon régulière tout au long de l'année 2003 : il a atteint un montant de 27,9 milliards d'euros, et a enregistré une progression de plus de 6 %. La performance hors flux nets d'assurance est légèrement supérieure à celle des marchés de taux sur les obligations à dix ans.

Fin 2003, le FONDS GARANTI est composé de :



Les investissements ont été réalisés de telle sorte que leur rendement soit toujours supérieur aux taux du marché : obligations du secteur privé (à hauteur de 60 %), et obligations notées non seulement AAA et AA, mais aussi BBB (France Telecom) et NR (Casino, CNP).

Pour ce qui est de la gestion des différentes unités de compte, on note la sur-performance des produits AFER par rapport à la moyenne des marchés financiers. La bonne performance d'EUROSFER par rapport à son indice tient au fait qu'elle a assuré une protection contre les valeurs technologiques, et qu'elle permet maintenant de participer à la remontée des marchés. Quant à AFER - FLORE, elle correspond à des investissements sur le nouveau marché, qui ne pourront être importants que lorsque la reprise sera réellement engagée. AFER - SFER offre une performance positive, également supérieure à l'indice de référence de la catégorie. Un tel résultat découle d'un investissement massif en actions (passé de 60,7 % à 68 %), d'une sur-pondération des valeurs défensives au début de l'automne 2002 suivi d'un renforcement des technologiques, et d'une réduction de la sensibilité du portefeuille obligataire à la remontée des taux.

L'actif est donc solide, car il tient compte de différentes hypothèses d'évolutions des marchés, et reste investi dans des signatures de bonne qualité.

## Le Comité Consultatif : commentaires



**André Noël** Vice-Président de l'AFER (ancien membre du Comité Consultatif)

Le Comité Consultatif a été renouvelé dans sa totalité il y a un an. Désormais, il offre une meilleure représentativité : l'ensemble du territoire national est couvert ; la moyenne d'âge a été abaissée de 70 à 58 ans ; et cinq femmes ont intégré cette instance auparavant exclusivement masculine.

Tout adhérent qui souhaite postuler aux places qui restent disponibles peut adresser sa candidature au Conseil d'Administration de l'AFER.



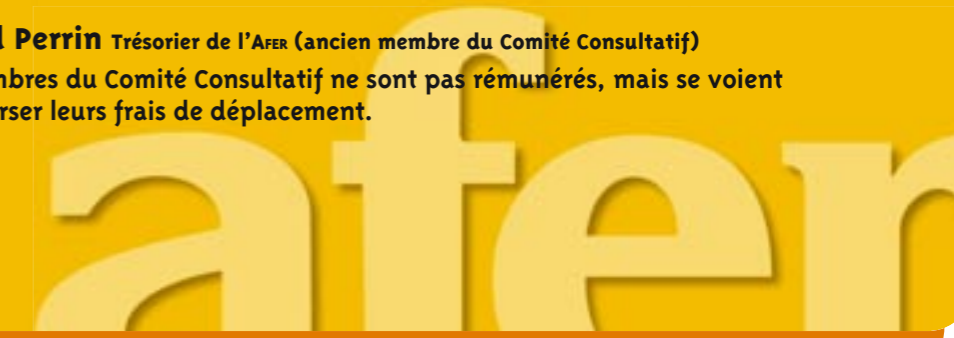
**Henry Brener** Administrateur de l'AFER (ancien membre du Comité Consultatif)

Le Comité Consultatif se réunit deux fois par an à Paris sur proposition du Conseil d'Administration. Son travail se partage entre les échanges avec le Conseil d'Administration et la réflexion en ateliers (par exemple sur le taux garanti, la réactualisation du règlement intérieur et des statuts de l'Association, le PERP).



**Gérard Perrin** Trésorier de l'AFER (ancien membre du Comité Consultatif)

Les membres du Comité Consultatif ne sont pas rémunérés, mais se voient rembourser leurs frais de déplacement.



## Présentation des comptes de l'exercice 2002

Jacques Potdevin - Expert-comptable



Le résultat de l'année 2002 est déficitaire parce que les ressources de l'Association ont été insuffisantes. Cependant, la tendance devrait s'inverser puisque le protocole d'accord du 29 octobre prévoit des ressources supplémentaires dès 2003. Les principales dépenses de fonctionnement de l'Association, outre les frais de personnel, concernent (à hauteur de 75%) des services extérieurs nécessaires pour assurer la communication avec les adhérents par la Lettre de l'AFER, organiser l'Assemblée Générale et des Assemblées Régionales. L'Association a également fait appel à des compétences techniques extérieures.

L'annexe comptable précise deux points à l'attention des adhérents. D'abord, les comptes ont été établis sur la base du protocole d'accord du 29 octobre entre l'assureur AVIVA et l'Association ; la présentation des comptes, telle qu'effectuée ce jour ne serait plus valable si l'accord n'était pas ratifié. Ensuite, l'annexe évoque une éventuelle remise en cause du caractère non-lucratif de l'Association et donc de son régime fiscal : cela pourrait avoir des conséquences, qui seraient cependant relativement modestes.



<<<

Quelques-uns  
des nouveaux administrateurs

# questions/réponses

## Questions à Maurice Allègre

**Des inquiétudes se sont manifestées suite à des articles de presse ayant évoqué un putsch ?**



Putsch est un mot imagé, trouvé dans un certain nombre d'articles de journaux. Mais un putsch est un coup d'Etat qui permet à un petit nombre de prendre le pouvoir par la force. Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé à l'AFER. Le 8 octobre, le Conseil d'Administration a estimé devoir retirer son mandat à Pierre-Marie Guillon, en raison de la perte de confiance du Conseil à l'égard de son Président. Les raisons sont multiples, j'en citerai simplement une : avant de signer le protocole avec AVIVA le 25 septembre, le Président n'avait pas consulté le Conseil sur quelques points essentiels, comme par exemple la suppression de la clause de minimum garanti. Je m'empresse de confirmer à ce propos que le Conseil d'Administration du 28 octobre a bien approuvé, à la virgule près, le protocole que j'ai signé, le 29 octobre.

**Il vous est reproché d'avoir concédé la marque AFER à l'Assureur.**

En quoi consiste cette concession. L'Assureur est chargé de la gestion et de la commercialisation du contrat AFER. Et cette tâche, comme vous le savez, est déléguée au GIE AFER. Ce GIE vous envoie des relevés ; répond à vos courriers et à vos appels téléphoniques ; diffuse le contrat par l'intermédiaire d'appor-teurs qui vous donnent informations et conseils. Tout cela se fait avec l'image AFER, sous des conditions qui sont évidemment contrôlées et surveillées. Cette concession porte seulement sur le contrat d'assurance vie actuellement en vigueur entre l'Association et l'Assureur. Pour les contrats futurs que l'AFER souhaiterait éventuellement passer avec cet assureur ou avec un autre, l'Association conservera son entière liberté.

**Des interrogations portent sur les garanties existant contre la survenance d'un nouveau conflit entre l'Assureur et l'Association.**

Toutes les conditions sont réunies pour qu'un tel conflit ne se reproduise pas à l'avenir. Le protocole du 29 octobre garantit d'une part l'indépendance de l'Association à l'égard de l'Assureur en lui fournissant des ressources convenables, d'autre part la confiance entre les partenaires en établissant la clarté de leurs relations. Mais il sera normal de faire évoluer le présent contrat par la suite.

## Questions à Eric Duval de La Guierce



**Faut-il aujourd'hui investir dans la SICAV AFER- SFER ? Est-elle bien armée pour profiter de la remontée de la bourse ?**

Nous venons de vivre une période atypique qui a été difficile à vivre. Historiquement elle ne peut pas être comparée à la crise de 1929, même si cela a souvent été évoqué lorsque l'on a parlé des marchés de technologie, mais nous avons subi une correction massive d'une ampleur ahurissante. Aujourd'hui, sur des perspectives à moyen et long termes, nous sommes revenus à des niveaux de valorisation des marchés actions qui ne sont pas très élevés, mais qui ne sont pas bradés compte tenu aujourd'hui des perspectives. La phase de capitulation et d'abandon sur les marchés actions est intervenue aux mois de mars avril de cette année. Nous sommes remontés depuis, de l'ordre de 30 %. Mais il reste du potentiel ; et le potentiel est dans les résultats des sociétés. Vous lisez dans les journaux que les sociétés européennes, les sociétés américaines, et je ne parle pas des sociétés asiatiques, ont des résultats la plupart du temps supérieurs aux attentes des analystes. La seule façon d'être présent et donc de participer à cet enrichissement économique, c'est de le faire à travers les marchés actions. Dans le cadre d'une approche patrimoniale, il faut donc être investi sur les marchés actions, en complément du FONDS GARANTI et AFER-SFER le permet dans des conditions tout à fait intéressantes.

## Questions à Jean-Pierre Bégon-Lours

**Suite à la publication de la Lettre de l'AFER, une certaine inquiétude s'est manifestée concernant la suppression du taux garanti.**

Il faut savoir qu'un taux garanti trop élevé peut entraîner pour les gestionnaires financiers des contraintes trop importantes, et peut de ce fait diminuer la rentabilité à long terme.



Le protocole prévoit seulement la tenue de discussions entre l'Association et l'assureur sur ce point courant 2004. J'ai demandé l'avis de notre Comité Consultatif. Il s'est prononcé contre sa suppression. Je rappelle que le contrat AFER est un multisupport, si certains adhérents veulent prendre plus de risques afin d'obtenir une plus grande rentabilité, ils peuvent investir en unités de comptes, sur AFER-SFER par exemple. Je vous rassure donc tout de suite, le taux garanti n'est pas supprimé.

**Allez-vous être rémunéré ?**

J'estime légitime d'être rémunéré dans des conditions raisonnables, qui seront décidées par le Conseil d'Administration et publiées dans la Lettre de l'AFER.

**Les administrateurs sont-ils rémunérés ? Pourquoi le Conseil d'Administration voit-il le nombre de ses membres augmenter ? Pourquoi comporte-t-il si peu de femmes ?**

Concernant les administrateurs, le principe demeure celui du bénévolat ; aucune autre rémunération que la mienne n'est prévue ; certes, les textes permettent de rémunérer un ou deux administrateurs supplémentaires ; le Conseil d'Administration en décidera. Pour répondre à la seconde question, je vous signale que le Conseil recherche, pour occuper le quinzième siège d'administrateur restant à pourvoir, une personnalité compétente, ce sera en priorité une femme.

**Pouvez-vous garantir l'indépendance de l'Association ?**

Il est impossible de garantir l'indépendance de l'Association ; il est seulement possible d'assurer la pérennité de ses ressources financières, pour lui donner les moyens de préserver son indépendance.

**Qu'en est-il de la plainte contre les fondateurs Messieurs Athias et Le Saux ?**

Je vous invite d'abord à ne pas oublier le travail accompli par les fondateurs au bénéfice de l'AFER. Ensuite, je ne saurais me substituer à la justice. Je peux seulement vous indiquer que l'instruction est close et que nous espérons un dénouement rapide.

## Questions à Bruno Rostain

**Pouvez-vous nous garantir l'indépendance de l'Association par rapport au groupe Aviva ?**

Il me paraît clair qu'AFER n'est en aucune manière une Association captive. Les différends, les rebondissements, que nous avons connus au fil des derniers trimestres, en constituent, s'il en était besoin, la meilleure des illustrations. D'une formule, je dirais qu'à quelque chose près malheur est bon, et que voilà un sujet qui est clarifié définitivement de mon point de vue.

**Beaucoup de questions portent sur la garantie apportée par l'assureur.**

Le contrat est un contrat d'assurance-vie. Les fonds déposés par les adhérents sont cantonnés dans le bilan de l'Assureur. C'est la solidité du bilan de l'Assureur qui en est le garant pour vous, à tout moment.



J'ajouterai qu'AVIVA France, comme AVIVA Vie, sont tous deux notés AA- par Standard & Poors, soit «très solide» dans le jargon des agences de notation. Et l'excellente gestion financière d'AVIVA Gestion d'Actifs ajoute la performance à cette solidité financière en vous offrant régulièrement l'un des meilleurs taux du marché.